

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Moselle

-----  
**Mairie de  
KIRSCHNAUMEN  
57480**

Téléphone - Fax : 03.82.83.37.50  
Courriel : mairie.kirschnaumen@wanadoo.fr



Ouverture au public : Mardi et Jeudi 17h-19h

COMPTE-RENDU  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 07 DECEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le sept du mois de décembre, à 20 heures, se sont réunis en séance publique et ordinaire, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués, sous la présidence de Jean-Luc NIEDERCORN, Maire de Kirschnaumen.

Étaient présents : NIEDERCORN Jean-Luc, SOUMAN Alexandre, GEORGES Gérard, KLEIN Fabrice, BURAIIS Jonathan, Catherine MURGIA, Martine CORDEL, LEJOLY Anne-Claire (arrivée à 20h30)

Absent(s) : SCHMIT Patrice, LAGERSIE Christian, BERGER André,

Procuration(s) : SCHMIT Patrice donne procuration à SOUMAN Alexandre

*Le quorum étant atteint, la séance débute à 20 heures.*

*Catherine MURGIA est nommée secrétaire de séance.*

**71/2017 – PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE REMELING AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE MATERNELLE D'EVENDORFF (ANNEE SCOLAIRE 2016-2017)**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le tableau des dépenses concernant le fonctionnement de l'école maternelle d'EVENDORFF pour l'année scolaire 2016-2017.

Ces dépenses s'élèvent à 38 244,42 €.

La participation des communes membres du RPI se fait au prorata du nombre d'enfants par village scolarisés à l'école maternelle et s'établit comme suit :

- Commune de KIRSCHNAUMEN (10 enfants) : 22 496,72 €
- Commune de REMELING (7 enfants) : 15 747,70 €

Monsieur le Maire est chargé d'établir un titre de recette à l'encontre de la commune de REMELING et de signer tous documents concernant cette affaire.

Le conseil municipal décide de reporter le point à une séance ultérieure et demande le comparatif entre les années scolaires 2015-2016 et 2016-2017.

ADOPTÉ à l'unanimité.

### **72/2017 – PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE REMELING AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE LA GARDERIE (PERIODE 04/2017-07/2017)**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le tableau des dépenses et recettes concernant le fonctionnement de la garderie à EVENDORFF pour la période 04/2017-07/2017.

Les dépenses s'élèvent à 8 532,52 €.

Les recettes s'élèvent à 5 262,50 €.

Le déficit de 3 270,02 € est pris en charge par les communes de REMELING et de KIRSCHNAUMEN à parts égales soit 1 635,01 €.

Conformément à la délibération du 25/08/2015, la commune de REMELING participe en sus aux frais d'eau et d'électricité à hauteur de 50 € par trimestre.

La participation des communes s'établit donc comme suit :

- Commune de KIRSCHNAUMEN : 1 635,01 €
- Commune de REMELING : 1 685,01 €

Monsieur le Maire est chargé d'établir un titre de recette à l'encontre de la commune de REMELING et de signer tous documents concernant cette affaire.

ADOPTÉ à l'unanimité.

*Arrivée de Madame LEJOLY Anne-Claire à 20h30.*

### **73/2017 – DECISIONS MODIFICATIVES**

Après délibération, le Conseil Municipal décide de porter les modifications budgétaires suivantes au budget communal 2017 :

C/ 615221 - 7 700,00 €  
C/ 64168 + 3 700,00 €  
C/ 6451 + 4 000,00 €

ADOPTÉ à l'unanimité.

## **74/2017 – MOTION POUR LES TRANSPORTS SCOLAIRES GRATUITS DANS LA REGION GRAND EST**

Monsieur le Maire fait lecture de la lettre adressée par le Groupe Socialiste de la Région Grand Est aux Maires concernant la mobilisation pour des transports scolaires gratuits dans la Région Grand Est.

Il demande aux membres présents de se prononcer sur la prise d'une motion concernant cette affaire.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- de demander au Conseil Régional Grand Est d'adopter la gratuité des transports scolaires sur l'ensemble des départements qui la composent.

ADOPTÉ à l'unanimité.

## **75/2017 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Après délibération, le Conseil Municipal décide de verser une subvention à l'association :

- SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS : 100 €

ADOPTÉ à l'unanimité

## **76/2017 – DENOMINATION DE LA RUE AU LOTISSEMENT SAINT MICHEL**

Après délibération, le Conseil Municipal décide de dénommer la rue au Lotissement Saint Michel comme suit :

*Rue Wandheck*

ADOPTÉ à l'unanimité.

## **77/2017 – BAIL A FERME : RESILIATION PARTIELLE ET AMIABLE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents :

- les termes de la délibération du 12/06/2014 transférant le bail à ferme de la parcelle communale cadastrée n°199 section 8 d'une contenance totale de 200,52 ares dont 174 ares mis en location de Monsieur SOUMAN Joseph à Monsieur SOUMAN Cyrille
- la délibération 41/2017 du 1<sup>er</sup> juin 2017 résiliant partiellement le bail à ferme en cours.

Il précise également que la parcelle louée fait l'objet d'un permis d'aménager impactant 59 ares de la parcelle.

Il précise également que le dernier alinéa de l'article L411-32 du Code Rural prévoit qu'une indemnité d'éviction soit versée à M. SOUMAN Cyrille « *comme il le serait en matière d'expropriation* ».

Cette indemnité est calculée par référence aux barèmes forfaitaires départementaux d'indemnisation émanant de la chambre d'agriculture.

Elle s'élève à 26,40 €/are soit 59 ares X 26,40 €(\*) = 1 557,60 €.

*(\*) selon barème forfaitaire d'indemnisation de la Chambre d'Agriculture de la Moselle*

Monsieur le Maire est chargé d'établir la convention de résiliation amiable.

Monsieur SOUMAN Alexandre étant concerné par ce point quitte la salle et ne prend pas part au vote.

ADOPTÉ à l'unanimité.

*Tous les points à l'ordre du jour ayant été débattus, Monsieur le Maire lève la séance à 21h15.*

Suivent les signatures au registre.

Pour copie conforme au registre,  
Kirschnaumen le 12/12/2017  
Le Maire,  
Jean-Luc NIEDERCORN